



Compte-rendu de la C.A.P. n°4 du corps des contrôleurs

Séance du 3 octobre 2019

La CAP du corps des contrôleurs de l'Insee s'est tenue à Paris ce 3 octobre 2019. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour : la titularisation des contrôleurs stagiaires, l'avancement au grade de contrôleur principal et l'examen d'une demande en détachement et des recours pour la révision des comptes-rendus d'entretiens professionnels.

Titularisation dans le corps des contrôleurs de l'Insee

Les membres élus de la CAP ont acté la titularisation de 43 contrôleurs stagiaires sur les 47 de la promotion 2018-2019 qui ont satisfait aux épreuves de fin de stage par délibération du jury.

<https://www.agora.insee.fr/cms/sites/dg-sg/home/ressources-humaines/promotions-cap-ccp/resultats-des-cap-de-categorie-b.html?login=true>

Avancement au grade de contrôleur principal de l'Insee

La liste des agents proposés par l'administration a été présentée aux élus en CAP. 438 agents remplissent les conditions statutaires au 31/12/2019 : fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon de contrôleur de 1^{ère} classe et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs dans leur corps.

12 agents n'étaient pas proposables (congés de longue durée, retraités au moment de la CAP, ...).

76 agents ont été proposés au tableau d'avancement pour cette année (ils étaient 82 en 2018). Parmi eux, seulement 16 agents ont été retenus lors de cette CAP (15 en 2018).

Les deux tiers d'entre-deux ont 50 ans et plus. 62% des promus sont des femmes, ce qui correspond à leur proportion dans les proposables (59% de femmes parmi les proposables).

La Liste est disponible sur l'intranet :

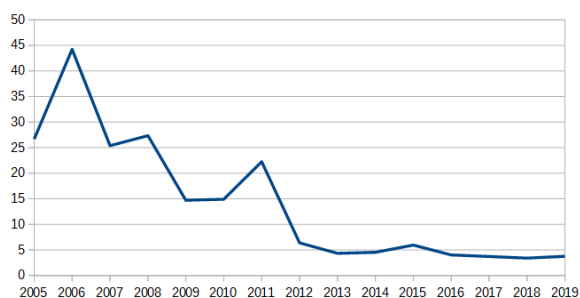
<https://www.agora.insee.fr/cms/sites/dg-sg/home/ressources-humaines/promotions-cap-ccp/resultats-des-cap-de-categorie-b.html?login=true>

75 % des promus avaient déjà atteint (ou avaient dépassé) le 10^{ème} échelon de leur grade. La CFDT-CFTC déplore cependant les évolutions de carrière très rapprochées de plus d'un tiers des promus, qui ont passé 5 ans ou moins dans le grade de contrôleur 1^{ère} classe. Certains agents méritants et avec une ancienneté plus importante auraient dû être proposés. Par ailleurs, espacer les évolutions de carrière permet aux agents de conserver des perspectives d'évolution. Les agents désirant une évolution de carrière plus rapide ont toujours la possibilité de passer les concours.

Avec 3,8 % de promus cette année (4,9% en 2015, 4% en 2016, 3,7% en 2017, 3,4% en 2018), le taux de promus/ promouvables reste toujours aussi bas ces dernières années.

année	promouvables	promotions	taux promus/ promouvables %
2005	427	114	26,7
2006	355	157	44,23
2007	256	65	25,39
2008	245	67	27,35
2009	231	34	14,72
2010	248	37	14,92
2011	328	73	22,26
2012	454	29	6,39
2013	438	19	4,34
2014	418	19	4,55
2015	319	19	5,96
2016	397	16	4,03
2017	457	17	3,72
2018	440	15	3,41
2019	426	16	3,76

Evolution de la part des promus au sein des promouvables



Les critères de choix pour la promotion pris en considération par la direction sont le rang de proposition au sein de l'établissement, les appréciations dans les comptes-rendus d'évaluation, le nombre de propositions antérieures, les missions particulières (dont le management), avec une attention particulière sur le délai entre 2 promotions au choix. Cependant, la CFDT-CFTC déplore l'importance accordée aux appréciations qui restent très subjectives.

Recours pour la révision des comptes-rendus d'entretiens professionnels.

4 agents B ont déposé un recours en CAP pour la révision des comptes-rendus.



La prochaine CAP se tiendra **13 décembre 2019**. Y seront étudiées en particulier les demandes de mobilité géographiques.

Vos représentants en CAP

M Thanh NGUYEN TU et Mme Alexandra PETIT élus CFDT
M Mickael CHION élu CFTC
Mmes Nathalie BAILLY et Marielle BIGOT expertes CFDT